



À PROPOS DU CAC : QUESTIONS ET RÉPONSES

1) Qu'est-ce que le Conseil des académies canadiennes et quel en est le rôle?

Le Conseil des académies canadiennes (CAC) est un organisme indépendant à but non lucratif fondé en 2005. Le CAC soutient l'élaboration d'évaluations (études) scientifiques indépendantes, effectuées par des experts et faisant autorité, qui alimentent l'élaboration de politiques publiques au Canada. Les évaluations du CAC sont menées par des comités pluridisciplinaires d'experts canadiens et étrangers.

Le CAC tente de dégager les meilleures connaissances scientifiques qui soient dans le but d'éclairer le débat public et la prise de décision. Il collabore avec le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et d'autres organismes ou institutions qui désirent obtenir des rapports d'évaluation fondés sur les preuves et portant sur des questions d'un grand intérêt public.

2) Qu'est-ce qu'une évaluation?

Les évaluations du CAC sont des études menées par des comités pluridisciplinaires composés d'experts canadiens et étrangers. Ces études fondées sur les preuves et les rapports qui en découlent sont plutôt descriptives et diagnostiques que normatives, bien que dans la mesure du possible, des données probantes viennent étayer les jugements d'ordre scientifique. Une évaluation est entreprise en réponse à une question qui est soumise par un commanditaire (l'organisme dont émane la demande d'évaluation).

Le CAC ne mène pas de recherches jugées par des pairs dans le cadre de l'élaboration de ses évaluations.

3) Quel est l'objet ou la valeur d'une évaluation?

Par le biais de ses évaluations, le CAC tente de dégager les meilleures connaissances scientifiques qui soient dans le but d'éclairer le débat public et la prise de décision. Les comités d'experts du CAC recueillent et évaluent les données existantes afin d'identifier les problématiques émergentes, les lacunes sur le plan de la connaissance, les éléments qui font la force du Canada ou encore ses points faibles, de même que les tendances et les pratiques à l'échelle internationale. Une fois terminées, les évaluations deviennent pour les décideurs gouvernementaux, les universitaires et les parties prenantes une source d'information de grande quantité sur laquelle appuyer l'élaboration de politiques publiques éclairées et novatrices.

Il est important de souligner le fait que le CAC est un organisme indépendant. Afin de garantir l'indépendance du processus d'évaluation, le commanditaire ne participe pas à ce processus et n'a pas droit de regard sur les ébauches du rapport en question avant sa publication. En outre, tous les rapports d'évaluation sont assujettis à un processus formel et rigoureux d'évaluation par les pairs visant à en assurer la qualité et l'objectivité. Enfin, comme les évaluations portent sur des questions d'un grand intérêt public, le comité d'experts dispose de suffisamment de temps et de latitude pour sonder en profondeur les données disponibles sur le sujet et en lien avec la question d'évaluation. Une évaluation typique est réalisée par un comité composé de 10 à 15 experts sur une durée de 18 à 24 mois.

À PROPOS DU CAC : QUESTIONS ET RÉPONSES *Suite*

Les rapports du CAC fournissent au commanditaire une évaluation robuste, indépendante et qui fait autorité des données probantes relatives à un sujet précis.

4) Comment les évaluations du CAC sont-elles financées?

Le CAC a reçu en 2005 une subvention de 30 millions de dollars du gouvernement du Canada. Les conditions régissant l'utilisation de ces fonds sont définies par un accord officiel de financement entre le CAC et le gouvernement du Canada, représenté à cette fin par le ministre de l'Industrie. En échange de ces fonds, le CAC mène jusqu'à cinq évaluations par année pour le gouvernement du Canada sur des sujets proposés au Conseil des sous-ministres adjoints sur les sciences et la technologie par divers ministères et agences du gouvernement.

Le CAC peut en outre mener des évaluations privées à l'extérieur du cadre de cet accord de financement conclu avec le gouvernement du Canada.

5) Comment se déroule le processus d'évaluation?

Une évaluation est entreprise en réponse à une question soumise par un commanditaire (l'organisme dont émane la demande d'évaluation) et est réalisée par un comité pluridisciplinaire indépendant composé d'experts bénévoles. Les constatations des comités d'experts – c'est-à-dire les réponses à la question d'évaluation – prennent corps dans un rapport qui est assujéti à un examen formel par des pairs visant à en assurer la qualité et l'objectivité. Toutes les questions d'évaluation et les rapports qui en découlent – peu en importe la provenance – doivent être approuvés par le conseil des gouverneurs du CAC.

Afin de garantir l'indépendance du processus d'évaluation, le commanditaire ne participe pas à ce processus, n'examine pas les ébauches du rapport en question et ne peut proposer aucune modification au rapport avant sa publication. Toutes les versions définitives des rapports sont publiées en français comme en anglais, [et sont accessibles au public sans frais](#).

6) Combien de temps faut-il pour générer une évaluation?

Les calendriers de réalisation sont fonction de la complexité de la question et des besoins du commanditaire. Cela dit, la réalisation d'une évaluation complète prend généralement de 18 à 24 mois.

7) Comment mon ministère/mon agence peut-il soumettre une question en vue d'une évaluation?

Certaines questions d'évaluation – jusqu'à cinq par année – émanent du gouvernement du Canada, conformément aux modalités définies dans son accord de financement avec le CAC. Pour participer à ce processus concurrentiel, les ministères et agences du gouvernement peuvent répondre à l'appel de propositions que lance Industrie Canada deux fois par année.

Le CAC peut en outre mener des évaluations à l'extérieur du cadre de cet accord de financement. Ces évaluations pourraient être demandées au CAC par un gouvernement provincial, une fondation, une université, un organisme non gouvernemental ou le secteur privé.

À PROPOS DU CAC : QUESTIONS ET RÉPONSES *Suite*

Toutes les questions d'évaluation et les rapports qui en découlent – peu en importe la provenance – doivent être approuvés par le conseil des gouverneurs du CAC.

8) Les comités d'experts consultent-ils les commanditaires?

Afin de garantir l'indépendance du processus d'évaluation, le commanditaire ne participe pas à ce processus et n'a pas droit de regard sur les ébauches du rapport en question avant sa publication. Cela dit, dans le but d'assurer une compréhension commune des enjeux, le comité d'experts peut choisir de rencontrer le commanditaire en amont du processus d'évaluation afin de bien cerner l'étendue de la question.

9) Quels autres produits et services le CAC offre-t-il?

L'activité principale du CAC est la réalisation d'évaluations (études) scientifiques indépendantes, effectuées par des experts et faisant autorité, qui alimentent l'élaboration de politiques publiques au Canada.

Au fil des ans, le CAC a également effectué un compte rendu (rapport produit à la demande d'un commanditaire qui rassemble les preuves nécessaires pour évaluer une série spécifique de documents ou un programme – p. ex., le rapport sur la recherche en Arctique), des rapports d'experts (rapports en temps opportun entrepris par le CAC et fondé sur un rapport d'évaluation déjà produit par le CAC ou par une académie canadienne ou étrangère – p. ex., le rapport sur l'économie numérique) et un rapport d'atelier (rapport issu d'un atelier de collecte de preuves ou de remue-méninges – p. ex., le rapport d'atelier conjoint IAP-CAC, qui avait lieu à Trieste).

10) Comment le CAC s'assure-t-il que ses avis sont émis en temps opportun?

Le rôle du CAC est de fournir des informations approfondies et fondées sur les preuves. Il arrive souvent que les sujets et les enjeux exigent une étape d'analyse qui prend une certaine période de temps – pour passer en revue l'importante quantité d'information qui y est liée – qui a lieu avant même l'étape de la production d'un rapport exhaustif, indépendant et fondé sur les preuves. Voilà le rôle clé que joue le CAC dans le domaine de la politique publique, et nous le jouerons encore longtemps.

Cela étant, le CAC reconnaît une nouvelle réalité : la demande accrue d'informations instantanées. Notre plan stratégique aborde cette question et, en consultation avec le conseil des gouverneurs, le CAC examinera divers moyens de continuer à mener à bien son travail de réalisation d'évaluations tout en assurant la prestation de nouveaux services de pointe qui répondront aux besoins plus pressants de nos commanditaires.

11) Comment le CAC forme-t-il ses comités d'experts?

Sous la gouverne de son comité consultatif scientifique, le CAC constitue chaque comité d'experts. La nomination des experts se fait en fonction de la diversité de leurs approches, de leurs domaines d'expertise, et de leur représentativité collective de différentes disciplines, organisations et régions géographiques.

Les académies membres du CAC participent également à ce processus. En effet, les présidents et présidentes des académies sont invités à proposer leurs membres en vue de les faire nommer à ces comités d'experts.

À PROPOS DU CAC : QUESTIONS ET RÉPONSES *Suite*

Le conseil des gouverneurs approuve de manière officielle chaque nomination à un comité d'experts. Les membres du milieu universitaire et des groupes d'experts sont invités à soumettre leur curriculum vitae à la présidente du CAC en vue d'une nomination à un comité d'experts éventuel.

12) Les membres des comités d'experts sont-ils rémunérés pour leur travail?

La participation de tous les membres des comités d'experts est bénévole (sans cachet ni honoraire). Le CAC rembourse néanmoins les dépenses qu'encourent les membres des comités dans l'exercice de leurs fonctions au sein de leur comité.

13) Le CAC collabore-t-il avec d'autres organismes étrangers ou canadiens?

Le CAC a tissé des liens solides avec d'autres organismes (au pays comme à l'étranger) qui ont eux aussi un intérêt pour la science et la politique publique. Le CAC communique régulièrement avec les académies qui sont ses membres fondateurs, de même qu'avec d'autres organismes similaires. Il entre également en contact avec des organismes internationaux comme les Académies nationales des sciences (É.-U.) et la Société royale (R.-U.) pour mettre en commun leurs pratiques exemplaires.

14) Le CAC réalise-t-il des évaluations conjointement avec d'autres académies ou organismes?

Le CAC communique régulièrement avec les académies qui sont ses membres fondateurs, de même qu'avec d'autres organismes similaires. En 2010, le CAC a entrepris l'élaboration d'une évaluation du rôle stratégique du Canada en santé mondiale, aux côtés de l'Académie canadienne des sciences de la santé. Le CAC appuiera l'ACSS en s'occupant de la gestion du processus qui sous-tend l'élaboration de cette évaluation. Par ailleurs, en 2009, le CAC a animé conjointement avec l'InterAcademy Panel un atelier intitulé *Best Practices in Advisory Roles and Fellowship Appointments*.

Le CAC continuera d'être à l'affût de nouvelles occasions de collaboration.

15) Quel impact ont eu les évaluations du CAC?

À ce jour, les évaluations du CAC ont été bien reçues. Une évaluation externe du CAC a été menée en 2009. Le comité d'évaluation a convenu, sans aucune hésitation, que le CAC offre une valeur ajoutée en éclairant le débat public et la prise de décision au Canada. Cette évaluation souligne également que les évaluations du CAC, bien qu'elles ne soient produites que depuis peu, ont déjà eu un impact considérable et continueront à être pertinentes à l'avenir. Les évaluations du CAC ont servi à l'élaboration de stratégies fédérales, de programmes de recherche et à titre de matériel documentaire pour la communauté scientifique.

16) Est-il possible de recevoir un exemplaire de prépublication des rapports du CAC?

Le CAC adhère à un processus strict et ne fournit donc pas d'exemplaires de prépublication de ses rapports. Lorsque les rapports du CAC sont lancés officiellement, ils sont disponibles en version imprimée et électronique, en français comme en anglais, et ce, sans frais. Si vous souhaitez obtenir un exemplaire d'un rapport spécifique, vous pouvez le demander en envoyant un courriel à l'adresse info@scienceadvice.ca.

À PROPOS DU CAC : QUESTIONS ET RÉPONSES *Suite*

17) Le CAC est-il une agence du gouvernement du Canada?

Non. Le CAC est un organisme indépendant. En vertu d'un accord de financement conclu avec le gouvernement du Canada, le CAC soutient l'élaboration d'évaluations (études) scientifiques indépendantes, effectuées par des experts et faisant autorité, portant sur des questions émanant de ministères ou d'agence du gouvernement fédéral.

18) Quelle est la différence entre le CAC et le Conseil des sciences, de la technologie et de l'innovation (CSTI)?

Le Conseil des académies canadiennes (CAC) est un organisme indépendant à but non lucratif fondé en 2005. Le CAC soutient l'élaboration d'évaluations (études) scientifiques indépendantes, effectuées par des experts et faisant autorité, qui alimentent l'élaboration de politiques publiques au Canada.

Le CAC ne fait pas à proprement parler partie du gouvernement fédéral. Toutefois, le CAC collabore avec celui-ci, de même qu'avec les gouvernements provinciaux et d'autres organismes ou institutions qui désirent obtenir des rapports d'évaluation fondés sur les preuves et portant sur des questions d'un grand intérêt public.

Les évaluations du CAC sont menées par des comités pluridisciplinaires d'experts canadiens et étrangers. Les comités d'experts recueillent et évaluent les données existantes afin d'identifier les problématiques émergentes, les lacunes sur le plan de la connaissance, les éléments qui font la force du Canada ou

encore ses points faibles, de même que les tendances et les pratiques à l'échelle internationale. Une évaluation est entreprise en réponse à une question soumise par un commanditaire (l'organisme dont émane la demande d'évaluation). Le CAC est habilité à traiter de questions qui englobent plusieurs disciplines, dont les sciences naturelles, les sciences humaines, la santé, le génie et les lettres.

Une fois terminées, les évaluations sont rendues publiques et deviennent pour les décideurs gouvernementaux, les universitaires et les parties prenantes une source d'information de grande quantité sur laquelle appuyer l'élaboration de politiques publiques éclairées et novatrices. Ces études fondées sur les preuves, de même que les rapports qui en découlent, sont plutôt descriptives et diagnostiques que normatives et ne comprennent pas de recommandations stratégiques. Enfin, tous les rapports d'évaluation sont assujettis à un processus formel et rigoureux d'évaluation par les pairs visant à en assurer la qualité et l'objectivité.

Le Conseil des sciences, de la technologie et de l'innovation (CSTI)

Le Conseil des sciences, de la technologie et de l'innovation (CSTI) est un organisme consultatif qui fournit au gouvernement du Canada des conseils stratégiques externes sur les questions touchant les sciences et la technologie et qui produit des rapports nationaux périodiques qui mesurent le rendement du Canada en matière de sciences et de technologie en fonction des normes d'excellence internationales. Il est dirigé par un président et 17 autres membres, dont le travail est appuyé par un secrétariat au sein d'Industrie Canada. Le CSTI relève directement du ministre de l'Industrie et les nominations au CSTI sont faites par le gouvernement.

Le mandat du CSTI est de fournir au gouvernement du Canada des avis scientifiques et techniques fondés sur des données éprouvées (il ne s'agit pas simplement de la prestation de données ou de faits) concernant des enjeux déterminants pour le développement économique du pays et le bien-être social des Canadiens. Le CSTI produit régulièrement des rapports nationaux mesurant le rendement des sciences et de la technologie canadiennes par rapport aux normes d'excellence internationales.